

**PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE
AVEC DIALOGUE CONCURRENTIEL N° 2/2022**

**PORTANT SUR UNE INSTALLATION D'EOLIENNES EN MER POSEES DE
PRODUCTION D'ELECTRICITE EN SUD-ATLANTIQUE
AU LARGE DE L'ILE D'OLERON**

AVENANT AU DOCUMENT DE CONSULTATION

DECEMBRE 2022

Au deuxième alinéa du paragraphe 1.1 du document de consultation de la procédure de mise en concurrence avec dialogue concurrentiel n° 2/2022 portant sur une installation d'éoliennes en mer posées de production d'électricité en Sud-Atlantique au large de l'île d'Oléron, publié en octobre 2022, après les mots « deuxième parc d'éoliennes posées » sont insérés les mots « ou flottantes ».

Au cinquième alinéa du paragraphe 1.1 du document de consultation susmentionné, après les mots « éventuel deuxième parc posé » sont insérés les mots « ou flottant ».